

Date de publication : 02 décembre 2024

Accusé de réception en préfecture
069-216902387-20241126-DE241107CMA1118-AI
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE
Place du Marché
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-11-18

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

(dont 5 pouvoirs)

Objet : Dénomination du gymnase Jean Rivoire

- **L'an deux mille vingt-quatre,
Le 07 novembre, à 20h00**

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de M. Jérôme BANINO, Maire.

Date de convocation : 31 octobre 2024

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Matthieu PAISSE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres votants.

Présents :

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, TOINET Guy, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, FERLAY Christiane, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, ODIN Catherine, GRANGE Evelyne, FEUNTUN Christel, ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, ÇAKIR-LOUSSE Corinne, FLAMENT Julien, PAÏSSE Mathieu, RATTON Maryline, VERICEL Pauline.

Absents excusés :

MURIGNEUX Claudie, pouvoir donné à SARTORETTI Michel
GLEIZES Jérôme, pouvoir donné à Evelyne GRANGE
DALBEPIÈRE Michael, pouvoir donné à VERICEL Pauline
VENET Denis, pouvoir donné à ODIN Catherine
LAPLACE Sébastien, pouvoir donné à BANINO Jérôme

Absents :

ROY Jean Sébastien
AGGOUN Jean-Claude
THEVENON Pierrick.

Date de publication : 02 décembre 2024

Accusé de réception en préfecture
069-216902387-20241126-DE241107CMA1118-AI
Date de télétransmission : 26/11/2024
Date de réception préfecture : 26/11/2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du conseil municipal en vertu de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de la réouverture des bâtiments du pôle sportif et en lien avec les fondateurs des clubs de football et de basket, il est proposé de donner les noms suivants :

- "gymnase Jean Rivoire" : gymnase situé au-dessus de l'Espace Albert Maurice
- "espace Thomas Granjon" : bâtiment accueillant les vestiaires et le dojo

Le Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré :

19 voix pour, 5 abstentions et 0 contre

- 1) **APPROUVE** de dénommer "gymnase Jean Rivoire" le gymnase situé au-dessus de l'Espace Albert Maurice et "espace Thomas Granjon" le bâtiment accueillant les vestiaires et le dojo.
- 2) **AUTORISE** de le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération ".
- 3) La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat
- 4) **CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé au registre les membres présents

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,**

La/Le secrétaire de séance



Le Maire,

